

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'envoi : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4-2025
LUNDI 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 16 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, ROBERT Sonia, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 7 – PERRIER Bernadette à MAZON Elisabeth, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie, ROURE Christine à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à LIOUTIER Pascale, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, CHARRE Béatrice à BOUDON Alain, FARJON Philippe à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : BOUDON Alain

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 4327 (Mme CHALABREYSSE Noëlle)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier concernant la cession à la commune de la parcelle cadastrées section D n° 4327 (issue de la parcelle cadastrée section D n° 4111) située Chemin des Blachettes, d'une superficie de 60 m² appartenant à Mme CHALABREYSSE Noëlle.

Le terrain étant situé en zone Ud1, le prix de cession est déterminé comme suit :
60 m² x 20 € = 1 200 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 4327, d'une superficie totale de 60 m², appartenant à Mme CHALABREYSSE Noëlle, comme défini sur le plan présenté ;
- Dit que cette acquisition se réalisera au prix de 20 € le m², soit 60 m² x 20 € = 1 200 € ;
- Dit que tous les frais afférents seront à la charge de la commune ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte notarié et de tous les documents induits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance,
Alain BOUDON



Le Maire,
Philippe ROUX

